

## AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

### **Arrêté du 19 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de La Réunion**

NOR : DEVL1527068A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 19 novembre 2015,

Au 2° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 octobre 2013 susvisé :

- les mots : « M. Jean-Pierre Esperet » sont remplacés par les mots : « Mme Yvette Duchemann », les mots : « M. Willy Moutounaïck » sont remplacés par les mots : « M. Johny Adekalom » ;
- les mots : « M. Jean-Guito Crescence » sont remplacés par les mots : « Mme Vanessa Miranville », les mots : « Mme Mirella Hoarau » sont remplacés par les mots : « Mme Patricia Locame-Machado » ;
- les mots : « M. Eric Fruteau, titulaire, représentant de la communauté intercommunale Réunion Est, établissement public de coopération intercommunale concerné par le parc national » sont remplacés par les mots : « M. Jean Luc Saint Lambert, titulaire, représentant de la communauté intercommunale Réunion Est, établissement public de coopération intercommunale concerné par le parc national, et Mme Ghislaine Doro, suppléante » ;
- les mots : « M. Michel Fontaine, titulaire, représentant de la communauté intercommunale des villes solidaires, établissement public de coopération intercommunale concerné par le parc national » sont remplacés par les mots : « Mme Simone Rouvrais, titulaire, représentante de la communauté intercommunale des villes solidaires, établissement public de coopération intercommunale concerné par le parc national, et M. Vincent Lambert, suppléant » ;
- les mots : « M. Paulet Payet, suppléant » sont remplacés par les mots : « Mme Mimose Dijoux Rivière, suppléante » ;
- les mots : « M. Gérald Incana » sont remplacés par les mots : « Mme Claudette Grondin », les mots : « Mme Pascaline Chereau-Nemazine, suppléante » sont remplacés par les mots : « M. Patrick Malet, suppléant » ;
- les mots : « M. Jean-Jacques Vlody » sont remplacés par les mots : « M. Marc Luc Boyer », les mots : « Guito Ramoune, suppléant » sont remplacés par les mots : « Mme Sabrina Ramin, suppléante ».

Au 3° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 octobre 2013 susvisé, les mots : « M. Pierre Hamot » sont remplacés par les mots : « M. Max Hebert ».